

DELIBERATION N° 2024-09

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 8 FEVRIER 2024

Objet : Désignation des membres étudiants du CAc à la commission CVEC

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,
Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,
Vu la délibération n° 2024-06 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN en qualité de Vice-Présidente chargée de la Vie Etudiante et de Campus,
Vu la délibération n° 2022-088 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur relative à la création de la commission de suivi des actions financées par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus,
Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus du Conseil académique de l'établissement le 23 janvier 2024,
Vu les candidatures exprimées, y compris en séance,

Entendu l'exposé de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-Présidente chargée de la Vie Etudiante et de Campus,

Adopte, la Désignation suivante des membres du CAc à la Commission CVEC :

- Collège E (pour 4 sièges Etudiants hors doctorants) :
 - secteur Droit, Economie, Gestion : **Mme Lili AVIS**,
 - secteur Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines) : **Mme Célia BOUNEMRI**,
 - secteur Sciences et Technologies : **Mme Léa DUBARLE**,
 - secteur Santé : **Mme Aurélia OBADIA**,seuls candidats, élus à la majorité des suffrages valablement exprimés :

Membres en exercice (collège E+F) : 20

Quorum : 11

Membres présents et représentés : 13

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstentions : 2

- Collèges F (pour 4 sièges Doctorants) :

- secteur Droit, Economie, Gestion : en l'absence de candidat les 2 membres du CAC de ce secteur sont proposés au vote : **M. Gaël BURRONI** élu à la majorité des suffrages valablement exprimés :

Membres en exercice (collège E+F) : 20

Quorum : 11

Membres présents et représentés : 13

Voix pour Gaël BURRONI : 9

Voix pour Nathalie NIELSON : 3

Abstention : 1

- secteur Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines) : **Mme Alessandra RANDAZZO**, seule candidate, élue à la majorité des suffrages valablement exprimés :

Membres en exercice (collège E+F) : 20

Quorum : 11

Membres présents et représentés : 13

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 1

- secteur Sciences et Technologies : **M. Alban VIGROUX**, seul candidat, élu à la majorité des suffrages valablement exprimés :

Membres en exercice (collège E+F) : 20

Quorum : 11

Membres présents et représentés : 13

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 6

- secteur Santé : **Mme Iryna MOSKALEVSKA**, seule candidate, élue à la majorité des suffrages valablement exprimés :

Membres en exercice (collège E+F) : 20

Quorum : 11

Membres présents et représentés : 13

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Fait à Nice, le 8 février 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2024-09

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 06/03/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 06/03/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

